

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2019 COMPTE-RENDU

Le 19 décembre 2019 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Revonnas s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre DEGEZ, le Maire.

Date de la convocation : 13 décembre 2019

PRÉSENTS : M. Romain AUIDI, Mme Florence BERGER, M. Frédéric BURNICHON, M. Pierre DEGEZ, M. Franck FOILLERET, Mme Sonia GAUTHIER, M. Thibaut MARTINEZ, M. Jean MATHIEUX, M. Jean-Claude NOELL, M. Laurent POMMATAU, M. Alain RATINET et M. Patrick ROCHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Romain AUIDI

EXCUSÉE : Mme Martine MAZUIR

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 novembre 2019
- Dossiers d'urbanisme
- Déclarations d'intention d'aliéner
- Commission d'Evaluation des Charges Transférées
- Extension du réseau d'eau potable à Sénissiat
- Gestion du Personnel communal
- Administration Générale
- Travail des commissions
- Questions diverses

I. Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal :

Le compte-rendu du 28 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

II. Dossiers d'urbanisme :

➤ Certificats d'urbanisme :

- 1) Un Cua 19D0016 a été déposé par Maître MATHIEU-PONS pour la vente BARRIER-RICHART/RICOL – 26 Chemin de la Chassière - Parcelle B 1141 (236 m2)
- 2) Un Cua 19D0017 a été déposé par Maître Barbara BREUIL pour la vente BOULANGER/MERMINOD – 130 Rue de la Tour Deaul - Parcelle B 843 (229 m2)

III. Déclaration d'intention d'aliéner

- Une DIA a été déposée par Maître MATHIEU-PONS pour la vente BARRIER-RICHART/RICOL au 26 Chemin de la Chassière - Parcelle B1141 (236 m2)

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain pour cette déclaration d'intention d'aliéner.

IV. Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) du 5 novembre :

Ce point a déjà été débattu lors du conseil municipal du 28 novembre sans qu'aucune décision n'ait pu être prise. Cependant Monsieur le Maire est intervenu lors du Conseil Communautaire du 9 décembre sur le sujet.

Le point concernant la restitution à la commune de Saint Trivier de Courtes de la gestion des subventions des associations du secteur a été reporté à un prochain Conseil Communautaire.

Par contre, l'autre point, qui concerne les huit communes de l'ancienne Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse et les Temps d'Aménagement Péri Scolaires doit faire l'objet d'une délibération. Il est évoqué le transfert de cette compétence depuis la Communauté de Communes de Montrevel vers les communes mais le passage à la semaine de 4 jours ne permet plus la poursuite des TAPS. Les conseillers municipaux s'interrogent alors du principe de versement d'une Attribution de Compensation de 96 € par enfant dès lors que cette compétence n'est plus exercée. De plus, la durée du versement de cette AC n'est pas prévue.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Vote contre** cette proposition
- **Estime** qu'elle manque de précision

V. Extension du réseau d'eau potable :

Le Conseil Municipal est sollicité pour une extension permettant le raccordement du bâtiment d'élevage de Monsieur Pierre GAILLOT au réseau d'eau potable suite à un projet de reprise de l'exploitation. Le Syndicat Bresse Suran Revermont a fixé comme règle générale pour une extension de desserte des exploitations agricoles la répartition des dépenses suivantes :

- * Syndicat : 1/3
- * Commune : 1/3
- * Bénéficiaire : 1/3

Deux solutions sont proposées :

1. La première pour un montant de 15 090 € HT qui passe par la Rue du Revermont – Cette solution suppose une intervention sur la voirie communale et le risque important de rencontrer une zone rocheuse.
2. La deuxième pour un montant de 16 672,50 € HT qui longe la RD 81 serait réalisable de manière plus sereine même si le coût est plus élevé.

La part dans ce cas de la commune serait donc de l'ordre de 555 € à prévoir pour le budget 2020.

Le conseil municipal adopte cette deuxième proposition.

Une convention sera proposée par et entre le Syndicat Bresse Suran Revermont, la commune et le pétitionnaire.

VI. Gestion du personnel communal :

- ✓ Arrêt maladie de Mme Sabrina MARECHAL CALEN prolongé jusqu'au 3/01/2020. Pour la suite, Mme Vanessa BAL pourrait poursuivre le remplacement en 2020 si nécessaire.
- ✓ Ecole : Le 5/12, tout le personnel enseignant étant en grève, le personnel communal a assuré l'accueil minimum des enfants. Il y avait une petite dizaine d'enfants seulement.
- ✓ Les entretiens professionnels de tous les agents ont été réalisés, les comptes-rendus sont disponibles en mairie pour être signés par les élus concernés.
- ✓ Monsieur le Maire rappelle le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). L'instauration du RIFSEEP s'inscrit dans la démarche de simplification du paysage indemnitaire et d'amélioration de sa lisibilité. Les objectifs sont la valorisation des fonctions, de l'expertise requise dans l'exercice des fonctions ainsi que la reconnaissance de l'investissement professionnel. Dans la fonction publique d'Etat, le dispositif est centré sur une indemnité principale versée mensuellement, l'Indemnité de Fonctions, de Sujétion et d'Expertise (IFSE) à laquelle peut s'ajouter un complément indemnitaire versé annuellement (CIA) en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir. Son application avait fait l'objet d'une délibération en date du 12/07/2016.

3 personnels en bénéficient actuellement et 2 autres peuvent y prétendre. Les calculs effectués les années précédentes doivent être repris avec des arrêtés en conséquence.

- ✓ La nouvelle bonification indiciaire (N.B.I.) prévue par le décret n°2006-779 du 3 juillet 2006 tient compte du niveau de technicité ou de responsabilité qui s'attache à certains emplois ou à certaines fonctions. Elle doit être versée au titre des seules fonctions exercées (lorsque celles-ci y ouvrent droit), indépendamment du grade ou du cadre d'emplois de l'intéressé. L'agent doit avoir vocation, de par l'emploi qu'il occupe, à exercer les fonctions qui y ouvrent. La N.B.I. constitue un élément de la rémunération à part entière, distinct du traitement lié à l'indice majoré afférent à l'échelon détenu par l'agent, et apparaît donc de manière distincte sur le bulletin de paye. Elle prend la forme d'un ajout de points à l'indice majoré se traduisant par un complément de rémunération. Elle est applicable de plein droit. Aucune délibération n'est donc nécessaire. Elle est donc versée aux seuls fonctionnaires titulaires et stagiaires. Sa date d'effet et son montant varient selon les cadres d'emplois et les fonctions.

Deux agents peuvent y prétendre avec effet rétroactif à hauteur de 10 points pour l'un et de 15 points pour l'autre.

- ✓ Les tickets restaurants : Si les agents le souhaitent, ils peuvent en être bénéficiaires avec une participation de la commune pour moitié de la valeur du ticket. La condition est qu'ils doivent travailler sur la journée pour obtenir un ticket. L'agent finissant à 12h et ne travaillant pas l'après-midi ne peut pas prétendre au ticket restaurant, de même s'il est en congé ou en arrêt maladie. La mise en place de ce principe avait fait l'objet d'une délibération en date du 30 mai 2008.
- ✓ La commission « Finances et Fiscalité » se réunira le 13 janvier 2020 à 18h pour travailler sur ces trois derniers points.

VII. Administration Générale :

1) Horaires d'ouverture de la mairie :

Suite à son entretien professionnel, Madame Catherine BONNAND avait émis la possibilité de travailler le lundi après-midi sans ouverture au public afin d'efficacité dans son travail. Cela impliquait une ouverture moins tardive sur un ou deux soirs de la semaine. Le Conseil Municipal statue sur le maintien des horaires actuels.

2) Ca3b :

- Débat d'Orientation Budgétaire : Rien de nouveau suite à la conférence des Maires du 25/11

- Plan d'Équipement Territorial :

Le tableau présent sur le document préparatoire montre les enveloppes attribuées par Conférences mais la totalité ne correspond pas à la somme globale de 15 millions d'euros attribuée. Il manque l'attribution du montant de base par conférence soit 1 million d'euros par Conférence Territoriale.

- « Participation citoyenne » :

Le projet de convention a été présenté par le Commandant de Brigade de Gendarmerie à Monsieur le Maire. Elle devra être signée probablement courant de la 2^{ème} semaine de janvier avec la préfecture. Suite à cette signature, une réunion d'informations et de formation sera mise en place avec les personnes référentes qui sont au nombre de 24 à ce jour. Un seul secteur n'est pas représenté : Le lotissement « La Chartreuse »

- Dossier de modification du PLU :

Le dossier est terminé. Il sera déposé demain en préfecture par Monsieur le Maire et les dossiers complémentaires ont été adressés en recommandé avec Accusé de Réception à :

- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse
- Monsieur le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

- Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ain
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Ain

Le dossier d'étude « au cas par cas » a été transmis à la Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement (DREAL) le 7 novembre. Celle-ci doit statuer sous 2 mois sur la nécessité d'une évaluation environnementale. A la suite, il s'agira de saisir le Tribunal Administratif pour désignation d'un Commissaire Enquêteur en vue de l'enquête Publique.

➤ Formation SSI :

Elle a eu lieu le 30 novembre avec 11 personnes. Formation très intéressante avec des retours positifs. Les attestations individuelles sont arrivées en mairie.

Il serait souhaitable d'afficher les numéros de secours, une notice d'utilisation du SSI, et un plan d'intervention, dans le hall d'entrée de la salle polyvalente.

Le conseil Municipal statue sur la mise en place d'un boîtier d'ouverture à code pour l'accès à la porte du SSI pour les personnes formées plutôt que de distribuer des clefs.

Un registre d'entretien des défibrillateurs doit être mis en place et tenu à jours. Les électrodes du DAE de la salle doivent être renouvelées, l'achat d'électrodes enfants doit être prévu.

➤ Arrêté préfectoral fixant les dates de dépôts des déclarations de candidature pour les municipales :

Pour toutes les communes, les déclarations de candidature sont obligatoires. Elles devront être déposées à la préfecture pour les communes de l'arrondissement de Bourg-en-Bresse aux dates et heures suivantes :

- Pour le 1^{er} tour :
 - du lundi 10 février 2020 au mercredi 26 février 2020 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
 - Le jeudi 27 février 2020 de 9h à 12h et de 13h30 à 18h00
- Pour le 2^{ème} tour :
 - Le lundi 16 mars 2020 de 14h30 à 16h45
 - Le mardi 17 mars 2020 de 9h à 12 et de 13h30 à 18h00

Les candidats sont invités à prendre rendez-vous sur le site <http://www.ain.gouv.fr> à partir du 6 janvier 2020 pour déposer leur candidature en fonction de l'arrondissement dont dépend leur commune.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des demandes déposées en mairie dès le lundi 2 mars 2020 et au plus tard le mercredi 11 mars 2020 précédant le scrutin à midi.

La campagne électorale sera ouverte pour le premier tour, le lundi 2 mars 2020 à zéro heure ; elle prendra fin le samedi 14 mars 2020 à minuit et se poursuivra, en cas de second tour, du lundi 16 mars 2020 à zéro heure au samedi 21 mars 2020 à minuit.

VIII. Travail des commissions :

➤ Finances :

- Rencontre à la DGFIP le 9/12 :
Rencontre très intéressante qui a permis de bien revoir les procédures et de mettre à plat des anomalies d'écriture, les incohérences, les restes à recouvrer et les impayés des cantines, des ventes ambulantes, Le Conseil Municipal soit être vigilant face aux impayés des utilisateurs de service (périscolaire, location,...)
- Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal en place procède au vote du Compte Administratif 2019 et du Compte de Gestion avant la fin du mandat en cours, et que la nouvelle équipe ait à charge le vote du B.P 2020.
- Marché public : logement communal. Le dossier est en bonne voie. Le dernier mandatement a été effectué et le tableau récapitulatif sera adressé demain à la DGFIP pour l'obtention d'une attestation de paiement nécessaire pour le versement des subventions. Il reste une incertitude sur un montant de la société SOCOTEC

➤ Travaux :

- ✓ Poursuite des travaux d'accessibilité par Monsieur Didier MERCIER qui a pu finaliser ses achats

aux établissements Maringue.

- ✓ Les sapins ont trouvé leurs guirlandes lumineuses et les guirlandes de rue sont presque toutes posées.
- ✓ Assainissement :
 - Mr FOLIO/Mr LION/Mme BADOUX : une étude est en cours concernant les eaux pluviales. Les intéressés seront consultés avant travaux.
 - Mr TABOURET/Mr GIBIER : cet été, un géomètre a été dépêché par Monsieur GIBIER pour un alignement. Pendant la réalisation de ces travaux, est apparu « un tampon » d'eaux usées de son voisin sur sa propriété. Les travaux d'assainissement dans ce secteur datent de 1981 avec signature d'une convention avec la mairie. Ca3b a été sollicitée afin de retrouver le tracé existant des réseaux.
 - Mr PERRET/Mr FAVIER : En règle générale pour qu'un propriétaire soit tenu d'accepter le passage d'eaux usées de son voisin, une servitude de tréfonds doit apparaître sur l'acte de propriété, ce qui n'est pas le cas ici.
- ✓ Travaux école : Des problèmes de régulation du chauffage à l'école sont soulevés par Monsieur Jean-Claude NOËLL. L'entreprise AG Maintenance sera dépêchée afin de faire le point sur ces dysfonctionnements sachant que ce nouvel équipement a été récemment installé en septembre

➤ Affaires scolaires :

- ✓ Les parents du Conseil d'École ont adressé un courrier à Madame l'Inspectrice ainsi que des familles. Madame l'Inspectrice a demandé un avis à Monsieur le Maire.
- ✓ Logiciel cantine :

Le fournisseur de repas propose un module gratuit nommé « Ropasch » très simple. C'est une plate-forme qui évite la saisie des commandes car directement notifiée d'après les réservations de repas. Les parents pourraient s'inscrire ou se désinscrire jusqu'à la veille midi. Le paiement se fait surtout par prélèvement mais peut aussi se faire par chèque et carte bleue. Ce logiciel possède un module garderie qui a un coût de 300 TTC à l'année. Question : Quelle date serait le plus propice pour un changement d'outil ? probablement, si le choix est fait par la nouvelle équipe, en septembre 2020 avec une information aux familles en juin 2020.

Le logiciel 3D Ouest utilisé actuellement propose un avenant au contrat qui sera signé et acté pour janvier 2020. La résiliation du contrat peut être effective à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception et une restitution du trop perçu se fera au prorata des mois d'utilisation.

Le fichier sera transféré d'un logiciel à l'autre.

➤ Associations :

- ✓ Repas CCAS : 44 personnes ont participé et ont apprécié le repas qui était d'une très bonne qualité.
- ✓ Les colis sont arrivés en mairie et vont être distribués par les élus dès la fin de semaine. Les bénéficiaires sont les personnes âgées de plus de 75 ans et n'ayant pas été présentes au repas du 7/12.

➤ Communication :

- ✓ Bulletin municipal :

Monsieur le Maire a rencontré la maquettiste ce jour et la revoit lundi matin. Toutes les associations ont transmis leur article et photos. Le bulletin devrait sortir de l'imprimerie le lundi 6 janvier et être distribué avant les vœux.

- ✓ Vœux :

Une invitation a été adressée à Monsieur le Député, à Monsieur le Sénateur, les Conseillers Départementaux, les maires des communes environnantes,

➤ Questions diverses :

- ✓ Demande d'un skate-park :
2 enfants sont venus rencontrer Monsieur le Maire et font la demande de la création d'un skate-park près du city-stade. C'est une bonne idée qui est à étudier même si une telle réalisation présente des difficultés !
- ✓ Salle des fêtes de Certines :
En prévision de la rénovation de la salle polyvalente, Monsieur Franck FOILLERET propose que le conseil municipal prenne rendez-vous avec la commune de Certines pour visiter la nouvelle salle des fêtes et en connaître les aspects techniques et financiers. Monsieur le Maire contactera son homologue de Certines.
- ✓ Distributeur à pain :
La société « Le distrib » présente une machine à distribuer des baguettes mais aussi des brioches et des croissants. Cela intéresse-t-il les habitants et les boulangers environnants ? La seule contrainte pour la commune est de mettre à disposition un branchement électrique. Monsieur le Maire prospecte pour avoir un avis de boulangers sur ce principe.
- ✓ Bibliothèque de rue :
Un contact a été pris avec la section bois du Lycée Carriat. Leur proposition serait plutôt sous forme d'étagère que sous forme de « cabane ». Il faut trouver un lieu adéquat, en réfléchissant à un lieu pour les livres plus qu'à un lieu de convivialité.

Le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 30 janvier 2020 à 20h